



Dossier de l'OHI n° S1/4607 & S1/3098

LETTRE CIRCULAIRE 41/2019
29 août 2019

NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI -
REPUBLIQUE DU GHANA

Référence : Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Secrétariat de l'OHI a été informé par le Département (Ministère) des Relations Extérieures et de la Coopération du Gouvernement de Monaco que le Gouvernement de la République du Ghana avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale le 31 juillet 2019. Le Secrétariat de l'OHI a donc le plaisir d'annoncer que la République du Ghana est devenue le 92^{ème} Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale à compter de cette date.
2. Le Gouvernement de la Principauté de Monaco informe à présent, séparément et par la voie diplomatique habituelle, les Etats parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'article XX, la Convention est entrée en vigueur pour la République du Ghana, le 31 juillet 2019.
3. Le Secrétariat de l'OHI se réjouit d'accueillir la République du Ghana au sein de l'OHI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Dr Mathias JONAS
Secrétaire général